



C215002-Développement Economique, Ville intelligente et Durable-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2023.037

Adoption du contrat de prêt à usage entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Patricia Delagneau, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la maison des entreprises

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5 ;
- Vu la délibération n°2018-06-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018, portant sur l'accompagnement des créateurs d'entreprises du territoire intercommunal, le dispositif régional Entrepreneur#Leader et le soutien de la communauté d'agglomération aux associations œuvrant en matière de développement économique ;
- Vu la délibération n° D.2021.11.8 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021, portant sur la fixation des tarifs 2022, 2023 et 2024 de la maison des entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'approbation du principe d'une offre temporaire annuelle ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Dans le cadre de ses compétences économiques, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose d'un équipement immobilier situé 2 place de Touraine à Versailles, dénommé « maison des entreprises de Versailles Grand Parc ».

Dans le contexte de sa mission d'intérêt général d'ordre économique, en faveur de la création et du développement d'entreprise, la maison des entreprises propose les prestations suivantes :

- Services immobiliers pour les créateurs et jeunes entreprises souhaitant s'installer à Versailles Grand Parc : bureaux privatifs sans engagement, salles de réunion, coworking, domiciliation.
- Accompagnement gratuit des entrepreneurs sous la forme d'ateliers collectifs thématiques et de consultations individuelles avec des experts.
- Information et conseils gratuits aux porteurs de projet et TPE sur les dispositifs existants et orientation vers les organismes qui accompagnent et financent les entreprises.

Dans l'objectif d'accroître l'offre des services de la maison des entreprises, Patricia Delagneau,

praticienne en shiatsu traditionnel et massage amma assis, a proposé de réaliser ses prestations, exclusivement destinée aux usagers de la maison des entreprises (entreprises locataires des bureaux, domiciliées, coworkers).

Compte tenu de l'intérêt de la prestation de Patricia Delagneau pour les dirigeants d'entreprise et pour la variété des services de la MDE, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite soutenir cette action.

C'est pourquoi, il est proposé de signer un contrat avec Patricia Delagneau, sous le régime du prêt à usage, conformément aux articles 1875 et suivants du Code civil, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, afin de lui mettre à disposition, à titre gracieux, à la maison des entreprises, une salle de réunion permettant d'assurer des rendez-vous individuels de shiatsu traditionnel et massage amma assis, exclusivement destinée aux usagers de la maison des entreprises (entreprises locataires des bureaux, domiciliées, coworkers).

Le Président décide :

- 1) d'approuver l'adoption d'un contrat de prêt à usage entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Patricia Delagneau, d'une durée d'un an, renouvelable une fois, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la maison des entreprises, à titre gracieux, afin d'assurer des rendez-vous individuels de shiatsu traditionnel et massage amma assis, exclusivement destinée aux usagers de la maison des entreprises ;
- 2) d'autoriser son représentant, à signer le contrat de prêt à usage entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Patricia Delagneau et tout document s'y rapportant.
